

HiSCoD

Occitanie

Auteur(s) : Cédric Chambru et Paul Maneuvrier-Hervieu

Évènement	Évènement au Pouget en juin 1666
Identifiant	HISCOD_01126
Date	Année 1666 Mois : Juin Jour : - Jour de la semaine : -
Localisation	Lieu historique : Le Pouget Lieu : Le Pouget Code commune : 34210 Latitude : 43.5917015076 Longitude : 3.52561998367
Unités administratives historiques	Entité politique : Royaume de France Entité administrative : Montpellier Sous-entité administrative : Béziers
Unités administratives	Pays : France Entité administrative : Occitanie Sous-entité administrative : Hérault
Caractéristiques	Typologie HiSCoD : Autres formes de conflit ; Typologie originale : Type 702 : DiversType 407 : Actes hostiles aux agents de la seigneurie Nombre de participants : 17 Participation féminine : Non

Présentation du contenu

Description (langue originale) : Résumé de la fiche Jean Nicolas n° 1183 : « Très grosse affaire qui s'étend de 1648 à 1676. La communauté du Pouget a «depuis longues années, gémi sous la persécution et la tyrannie de Jean et Louis Barascut qui s'en étaient rendus les maîtres ou plutôt les tyrans, se prévalant de l'autorité du seigneur qui les appuyait et des charges de lieutenant de juge et notaires des lieux du Pouget, Vendemian, Saint-Amans, Saint-Bouzille et Pouzolve, qui composent la baronnie du Pouget, ils affligeaient cette pauvre communauté et en particulier et en général des exactions tyranniques, ils étaient ordinairement consuls, collecteurs, [?] des tailles, greffier consulaire, auditeur des comptes, exigeant des sommes injustes des particuliers et cotisants au-delà de leurs parcellaires. Ils forçaient toutes les années par diverses fois les pauvres habitants à consentir de signer des délibérations pour donner force à ce qu'ils appelaient gratifications en faveur du seigneur où ils prenaient la meilleure part, et ce par emprisonnement de ceux qui refusaient dans le château de l'Estang ou dans celui de Montpeyroux, et tenant les portes du lieu fermées jusqu'à ce qu'on avait signé. Et enfin c'était avant tout d'excès qu'en l'année 1658 ils exigèrent de cette désolée communauté 4100 £, qui était une somme immense, sous prétexte de dons gratuits..."Chronologie des faits : 1658 : Par délibération la communauté en appelle à la Cour des Aides pour la rédition des comptes des Barascut, et contre le dépaïsement de leur troupeau à laine qui dévaste les champs. Un grand nombre de témoins accuse les Barascut lors de l'information. La cour les déclare relicataires de 6000 £. Aussitôt les Barascut font un attroupement à main armée de 30 à 40 coupe-jarrets qui battent des habitants, emprisonnent les consuls, désolent le lieu où ne restent que des femmes. La Cour envoie sur place un commissaire pour informer. Il élargit les consuls, prisonniers à Montpeyroux. La Cour décrète de prise de corps les Barascut et 14 complices, et met les habitants du Pouget sous sa protection et sauvegarde. 1659 : Depuis les Barascut ont

continué les meurtres, pillages et enlèvements, même contre le prévôt. 1660 : La communauté s'adresse directement au Roi, qui, par une lettre de cachet écrite à Aix le 3 février, déclare de prendre sous sa protection et sauvegarde les consuls et habitants du Pouget, et exprime au comte de Montpeyrroux que sa conduite lui est "entièrement désagréable" et qu'il ne peut la "tolérer ni souffrir". La même année, la maison des Barascut est mise une première fois au pillage (un meurtre est commis durant cette période par les Barascut qui sont condamnés à mort par contumace). 1666 (probablement au mois de juin) : La maison des Barascut est attaquée de nuit par des habitants, au nombre de 16, sous la direction du premier consul Pierre Saignes. Des coups de fusil sont tirés contre les fenêtres. Le fils Barascut est pris et traîné par terre, le premier consul lui disant qu' "il fallait qu'il mourût de sa main". Les assaillants se rendent ensuite dans une métairie des Barascut "d'où ils emportèrent un plein sac de poules et de lapins". Le lendemain, ils attachent les peaux de lapins à leurs fenêtres. Enfin, un valet des Barascut est battu, et une mule lui est enlevée. Le valet est chargé de dire à son maître "qu'il ne la verra plus". 7 novembre : À la suite de cette action, les consuls moderne nommés fin 1666, qui sont des alliés des Barascut, font informer auprès de la Cour des Aides. En représailles, l'un des conseillers politiques, Jacques Nougier, est attaqué chez lui. A onze heures du matin, les assaillants montent à sa fenêtre par une échelle, pillent et saccagent l'étable. Puis ils battent l'épouse et le fils de Nougier, les laissant sanglants sur la place, "en danger de mort". 18 décembre : L'huissier qui vient arrêter Jacques Paitre et Cadet d'Azemar, accusés d'avoir participé au pillage de la maison Barascut, se fait accompagner par Louis et François Barascut. À un quart de lieue du Pouget, ils rencontrent 15 ou 20 hommes armés de fusils, épées et autres armes, criant "tue, tue", qui les renversent et leur donnent des coups de bouches de fusil. 1668, 9 mai : Thibal, collecteur en 1665, est condamné à payer 252 £ à Barascut. L'huissier qui vient les réclamer est tiré par les chevaux hors de la maison par Thibal et sa femme. 1676 : Conclusions du procureur du Roi dans l'affaire de la plainte de Barascut contre ses agresseurs de 1666 : les parties sont mises hors de cours et procès. »

Description (anglais) : -

Bibliographie

Sources primaires : Bibliothèque François-Lebrun, Université Rennes 2, Fiche Jean Nicolas n° 1183.Arch. dép. Hérault, B 3954, 3956, 3958, 3967.

Bibliographie : Nicolas, Jean (2002). La rébellion française. Mouvements populaires et conscience sociale (1661-1789). Paris : Gallimard, p. 610.

Notes

Auteur(s) : Elie Pélaquier

Contributeur(s) : Jean Nicolas, Cédric Chambru, Renan Donnerh

Date de création : 2020-06-12

Date d'édition : 2022-04-19